

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2026/025

**Séance ordinaire du 29 avril 2026
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 23 avril 2026

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : M. Edgar JONQUET

Rapporteur : M. Christian TANTI

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 33

Présents : 28 Représentés : 4 Absents : 1

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 32

Abstention : 0

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 32

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Laurence BEGEY – M. Christian TANTI – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre-Marie SACHOT – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Marianne VAN DEN PLAS – M. Michel TONDUT – Mme Patricia LAZZARO – M. Jean-Noël MICHEL – Mme Nadine GHEVONTIAN – M. Jean CANICIO – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Damien PICCININI – M. Jacques-Olivier GREYAY – Mme Stéphanie PATASCIA – Mme Stéphanie DE LA FOURNIERE – Mme Aurélie CAILLLOL – M. Edgar JONQUET – M. Patrick LANGLOIS – Mme Patricia DELCAMBRE COPILLET – Mme Nadia PUTZOLU – Mme Hélène THUDO – M. Rémy CHABAUD – M. Thomas AVELINE.

Avient donné pouvoir : Mme Marie-Christine BONAVENT à M. Damien PICCININI – M. Jean-Paul REYNOIRD à Mme Laurence BEGEY – M. Serge IENCO à M. Michel TONDUT – Mme Sandy SOCIA à M. Christian TANTI.

Absents : Mme Virginie HOANG-ROSSI.

Objet : Mise en place du règlement budgétaire et financier.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-30 ;

Vu le décret du 7 décembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment ses articles 53 à 60 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 ;

Vu la délibération n° 2023/068 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n° 2023/069 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

Considérant qu'il convient, suite au renouvellement de l'assemblée délibérante d'établir le règlement budgétaire et financier de la commune,

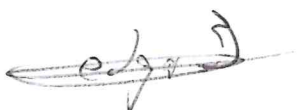
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération qui entrera en vigueur au 1^{er} mai 2026.

Le 29 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Edgar JONQUET



Le Maire,

Amapola VENTRON

